
**Procès-verbal de la séance de la Commission de l'administration et
des priorités (CAP) tenue le 14 mai 2014 à 17 h 30
350, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand Marinacci, Maire d'arrondissement
Monsieur Stéphane Côté, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Christian Larocque, Conseiller d'arrondissement
Madame Claire Vassart, Directrice d'arrondissement
Monsieur M. Saâd Moumni, Secrétaire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. André Brideau, Directeur des travaux publics de l'ingénierie et de l'aménagement urbain

ABSENCE :

M. Jean-Dominic Lévesque-René, Conseiller d'arrondissement

Ouverture de la séance

Le président, monsieur Normand Marinacci, déclare la séance ouverte à 17 h 30.

1- Parc à chiens

Une étude a été faite pour suggérer des emplacements adéquats et évaluer les coûts de leur aménagement. Trois options en sont ressorties :

- Un emplacement en arrière du parc Eugène-Dostie, côté sud, en lieu et place du court du boccia. Pour le mettre au niveau des standards de la Ville, nous suggérons son agrandissement entre environ 840 et 1500 mètres carrés et à 60 mètres à l'écart des maisons avoisinantes. Les coûts d'aménagement varieraient entre 40 000 \$ et 84 000 \$, dépendamment des matériaux utilisés. À cet endroit, les espaces de stationnement sont plus que suffisants.
- Le site de déversement à neige sur la montée de l'Église serait également convenable pour aménager un espace d'environ 1200 à 3000 m². Cependant, il n'y a pas d'espace de stationnement et le ministère de l'Environnement est réticent à un tel usage.

- Un autre espace, situé au sud-est du CSSR, soit au début de la rue Des Bruants, semble tout indiqué et son aménagement ne devrait pas poser de problème. La Commission privilégie la première option et suggère de contacter les responsables du Club de boccia pour avoir leur avis sur un tel projet – CAP juin 2014.

2- Parc de maisons mobiles - Wilson

La Commission est informée qu'une réunion est prévue avec les responsables de l'arrondissement, les responsables des différents services de la Ville de Montréal et les responsables du ministère de l'Environnement pour tenter de résoudre les problématiques entourant le parc de maisons mobiles (salubrité, nuisance, etc...). À partir des situations constatées sur place, le maire suggère que l'on demande un avis juridique pour savoir s'il faut envoyer les avis d'infraction au propriétaire du terrain ou aux propriétaires des maisons mobiles. Ce point sera discuté à une prochaine réunion de la Commission, une fois l'avis juridique reçu.

3- Prolongement du boulevard Jacques-Bizard

Reporté à la CAP de juin 2014.

4- Omnium Canadien RBC (PGA)

Il appert que les communications entre les responsables du tournoi, surtout Golf Canada, et les responsables de la Ville, sont très difficiles. Les aménagements demandés pour le tournoi coûteraient environ 20 000 \$ mais les détails de ces aménagements et la visite des lieux, telle que prévue, ainsi qu'une conférence téléphonique n'ont rien donné en vue de faciliter la coordination avec les Services de la Ville. La Commission est d'avis qu'il faut exiger un dépôt de garantie de 20 000 \$ à Golf Canada en cas de dommages au domaine public.

5- Les avenues

Deux situations sont à relever :

- L'entrepreneur exige des extras pour le transport des matériaux et le roc qu'il dit avoir découvert suite à ses prélèvements de carottage. La contre-expertise de la Ville démontre une différence entre 2500 m³ et 600 m³. De toute façon, les travaux ne pourront reprendre qu'après le dégel du sol.
- Concernant la conformité des superficies des lots concernés par les raccordements, il faudrait que l'arrondissement détermine les superficies acceptables dans ce secteur, change la réglementation et prévoie le nombre de raccordements en conséquence. – CAP juin 2014.

6- Enfouissement des services – boulevard Guoin

Il reste quatre (4) propriétés à brancher aux services d'Hydro soit le parc Cardinal, la Clinique Dentaire, Global Vision et Pierrefonds Chauffage. Aussi bien l'arrondissement qu'Hydro Québec ont de la difficulté à faire avancer les choses avec la Commission des services électriques de Montréal. La deuxième couche de pavage qu'il reste à faire et la correction à apporter au trottoir devraient être faits vers la fin du mois de mai par la Ville de Montréal. Cependant, la Commission pense qu'il faudrait d'abord procéder à l'enlèvement

des poteaux et à l'enfouissement des câbles avant de finir tous les travaux et demande à l'administration d'accélérer le dossier.

7- Pont

Les coûts pour la réfection prévue du tablier du pont se sont avérés beaucoup plus élevés que l'estimé établi par la Ville. Par conséquent, il est fort probable que ces travaux soient reportés à moins d'être réalisés grâce à un contrat cadre incluant plusieurs autres projets de la Ville de Montréal. Cette situation a un impact certain sur les prévisions relatives à l'aménagement d'un nouveau pont mais n'empêche en rien l'avancement de ce dossier selon les Services de la Ville de Montréal. – CAP août 2014.

8- Val-des-Bois

Suite à divers échanges et communications, une entente formelle doit intervenir avec le promoteur Gianni Grilli pour finaliser ce projet. Parallèlement, il faut régler avec le ministère de l'Environnement la question relative à ses exigences concernant le type de système d'épuration pluvial à installer dans le cadre de ce projet.

9- Stationnement Cégep Gérald-Godin

Le Cégep demande l'agrandissement de son stationnement en éliminant le terre-plein adjacent au magasin Prillos. La Commission est d'avis qu'il doit suivre le processus normal de demande de permis auprès de l'arrondissement.

10- Services des rues Richard et Gilles

Ce dossier a été porté à la connaissance du CA depuis les années 2006-2007. La problématique découle de la faible densité du secteur qui rendraient exorbitants les coûts des services pour les résidents. En 2010, les coûts d'infrastructures étaient déjà estimés à 500 000 \$ et la part des riverains aurait été à ce moment-là de 70 600 \$. Des demandes de subventions couvrant les 2/3 des travaux envisagés ont été présentées. On attend les réponses des Services concernés de la Ville.

11- Services rue Fournier

Cette rue fait partie d'un ensemble de rues privées que nous avons sur notre territoire et qui vivent la même situation. Généralement, les riverains doivent procéder à l'installation des services et les céder à la Ville pour l'entretien. Encore faut-il que les emprises de rue soient conformes à la réglementation municipale.

12- Cabanon (À Cœur ouvert)

La Commission recommande que le cabanon soit installé dans un espace libre derrière la Banque Laurentienne au centre d'achats du 126 boulevard Jacques-Bizard. – CAP juin 2014.

13- Stationnement parc Eugène-Dostie

La reprise des travaux se fera après la période de dégel. - CAP juin 2014.

14- Comité de Sécurité publique

- Document de travail : à présenter par le conseiller Jean-Dominic Lévesque-René à la prochaine réunion de la CAP. – CAP juin 2014.
- Politique de contrôle de vitesse : c'est un sujet auquel le CA accorde beaucoup d'importance pour la sécurité de ses citoyens et leur qualité de vie. La Commission demande à ce que toute problématique soit étudiée à fond par le Comité de sécurité publique et que des recommandations soient soumises dans les meilleurs délais.

15- Passerelle

Le maire informe les membres de la Commission qu'il va relancer le sujet de la passerelle avec les autorités de la Ville de Laval en leur envoyant une lettre à cet effet.

16- Agrandissement de la bibliothèque

Pour l'arrondissement, les coûts sont évalués à 360 000 \$, soit 20 %, dont 260 000 \$ sont déjà prévus au PTI et 80 % assumés par le programme RAC, soit un montant de 1 440 000 \$. Des coûts d'opération supplémentaires de l'ordre de 215 000 \$ par année sont aussi à prévoir. Les points litigieux dans ce dossier concernent l'emplacement de l'agrandissement à l'arrière de la bibliothèque, la superficie minimale autorisée soit 34 m² d'espace supplémentaire disponible, le budget qui varie constamment et la salle multifonctionnelle qu'il faut rendre conforme au financement du programme RAC en y organisant des activités très spécifiques.- CAP juin 2014.

17- Club de tennis

- Abri : Le Club a proposé une nouvelle structure pour un abri mesurant 12 x 32 qui sera érigé à la limite du cabanon déjà existant. Les coûts d'acquisition et d'installation seront assumés en totalité par le Club de tennis. La Commission demande à l'administration de s'assurer que l'aspect visuel et esthétique soit cohérent avec l'ensemble des installations environnantes et si c'est le cas, n'a pas d'objection à ce projet.
- Accessibilité : la Commission voudrait un engagement clair de la part du Club de tennis afin qu'il assure l'accessibilité aux citoyens de l'arrondissement au terrain sis au parc Jonathan-Wilson, à celui du parc Des Érables et aux terrains numéros 7 et 8 du Club au parc Eugène-Dostie.

18- Réceptionnistes

La Commission veut que l'administration s'organise pour qu'il y ait toujours une réceptionniste au point de services de Sainte-Geneviève.

19- PURM – PPI - Pont

La Commission est informée que le Centre de sécurité civile de la Ville de Montréal offre de rencontrer les élus de l'arrondissement pour discuter des détails du PURM et de ses impacts en cas d'urgence. La directrice organisera cette rencontre.

20- Comblement de postes

La directrice de l'arrondissement rappelle à la Commission que toute création de nouveau poste passe au CA, que les embauches sont effectuées par les directeurs en vertu du Règlement de délégation de pouvoirs et qu'un rapport des décisions déléguées est soumis régulièrement au conseil. La Commission demande qu'elle soit avisée à l'avance de tout mouvement de personnel et de tout nouvel affichage.

21- CCU – Jeton de présence des élus

La Commission n'a pas l'intention de modifier l'actuel règlement régissant le CCU.

22- M. Khan (Parc St-Pierre)

Ce point est reporté à la CAP du mois de juin 2014.

23- Campagne de propreté

La Commission est informée qu'une campagne annuelle de propreté est organisée par l'arrondissement pour nettoyer les divers lieux publics, incluant les fossés dans certains secteurs. M. le Maire voudrait que cette campagne revête un caractère permanent.

24- Varia

- Croissant Boyer :
Une plantation d'arbres est prévue dans le secteur durant la saison estivale.
- Pancarte électorale :
Suite à une plainte d'un citoyen, l'affiche électorale installée sur Bord-du-Lac a été enlevée.
- Terre-pleins :
Il s'agit d'un emplacement sur la rue Bellevue que les citoyens ont aménagé. Ils voudraient que l'arrondissement en fasse l'entretien. – CAP juin 2014.
- Passage J-O. Nantel-St-Malo Ouest :
Ce passage est en partie privé et en partie public. L'arrondissement en fait l'entretien en y mettant de la pierre tous les ans.
- Rue Émile :
Une citoyenne s'est plainte des lampadaires qui ne fonctionnaient pas. La source de leur alimentation en électricité n'était pas conforme aux normes d'Hydro-Québec. L'arrondissement est en train de régler cette situation.
- Magasin Prillos :
L'affichage promotionnel, jugé non conforme à la réglementation municipale, a fait l'objet d'un avis envoyé par l'arrondissement en date du 24 avril 2014. - CAP juin 2014.
- Terrasse Richelieu :
Les nuisances relatives à la propreté des lieux sont un problème récurrent dans ce secteur et l'arrondissement applique la réglementation de manière rigoureuse pour y remédier.
- Distribution de fleurs :

La Commission demande qu'à l'occasion de la journée horticole organisée annuellement par l'arrondissement sur le stationnement du PVL, une distribution de fleurs soit aussi organisée dans le district de Sainte-Geneviève.

- Odeurs rue St-Charles :

La compagnie Timberland a fait l'objet de plaintes concernant des odeurs émanant de son site commercial. Les Services concernés de la Ville, ainsi que l'Ombudsman, ont été mis à contribution pour évaluer les impacts de ces émanations sur le voisinage. La compagnie a déplacé le conteneur qui dégage ces odeurs et l'a couvert de manière adéquate, à la satisfaction de la Ville. Par la même occasion, les problèmes de bruit ont été résolus par l'interdiction de faire fonctionner les moteurs en-dehors des heures prévues au Règlement de nuisance.

- Rebutis et déchets :

En raison de sa gratuité, la demande d'utilisation des conteneurs de la cour des Travaux publics a fortement augmenté, de telle sorte qu'il faut assigner un employé pour gérer les entrées et sorties et que notre quota de transbordement à Pierrefonds a déjà été dépassé. La Commission envisage de modifier la réglementation en réduisant à deux dépôts par adresse et par année, ou d'une autre façon, l'utilisation des conteneurs de l'arrondissement.

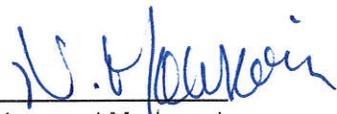
- Hockey-Ball à Sainte-Geneviève :

L'aménagement actuel n'est pas sécuritaire. Les bandes des patinoires sont à refaire et pour cela il faut prévoir un budget de 10 000 \$ à 25 000 \$, dépendamment du choix du modèle de structure à utiliser. La Commission recommande une structure permanente (été/hiver) avec des sonotubes en béton. – CAP juin 2014.

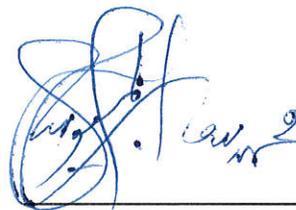
- Bacs à déchets :

Plusieurs demandes de nouveaux bacs à déchets ont été faites dernièrement. La plupart des demandeurs expliquent que leur bac a été endommagé par les camions de ramassage. La Commission veut que dorénavant, ce soient les contractants qui en assument les coûts de remplacement.

La séance de la Commission a été levée à 20h40.



Normand Marinacci
Maire d'arrondissement



Mohamed Saâd Mounni
Secrétaire d'arrondissement